

Pour vos...

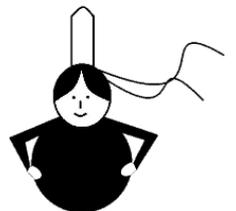
Fêtes
Kermesses
Évènements
Réunions
Réceptions
Rencontres

GUIDE
PRATIQUE

L'ÉKO PACK

Adoptez

Le
TRI
facile



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.



Il semble parfois difficile voire contraignant de mettre en place le tri des déchets lors d'une manifestation collective (fête, réunion, kermesse, etc...). Pourtant, c'est durant ces événements que nous produisons un tonnage élevé de déchets. Or, si l'on observe le contenu des poubelles qui en résulte, nous pouvons nous apercevoir qu'elles sont bien souvent remplies de verre ou d'emballages recyclables.

Pour vous simplifier les choses, la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN a mis en place un système qui vous offrira la possibilité de gérer facilement vos déchets et de les réduire : l'Éko pack.

L'EKO PACK QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un éko-pack est composé du jeu de matériel suivant :



Poubelles grises pour les ordures ménagères



Bacs roulants jaunes pour le tri des matériaux recyclables (canettes métalliques, bouteilles en plastique, cartonnages)



Bacs roulants verts pour le tri du verre



Bio-seaux pour le tri des déchets biodégradables



Gobelets réutilisables



Outils de communication (affiches, signalétique de tri, consignes, etc...)

Étant donné que les modalités de gestion des déchets varient en fonction du type d'évènement et des lieux d'organisation, **les divers éléments de l'éko pack peuvent être délivrés séparément.** Vous pouvez par exemple n'emprunter que les poubelles jaunes et vertes pour le tri des matériaux recyclables ou uniquement des gobelets réutilisables.

De plus, lors des manifestations de grande envergure, nous vous offrons la possibilité de vider vos bacs de collecte sélective dans **des colonnes spécifiques, munies de trappes.**



COMMENT L'OBTENIR ?

Ce dispositif s'adresse aux associations (sportives, culturelles, APE, etc...) et aux collectivités. **Le matériel du pack vous est prêté gratuitement.** Vous pouvez le réserver en vous adressant au service déchets de la Communauté de Communes par téléphone (02 98 54 49 04) ou par mail (animateur.enviro@cchpb.com). Nous sommes à votre écoute pour vous aider à préparer au mieux la gestion de vos déchets en fonction du type d'évènement que vous proposez.

Le retrait de l'éko pack se fait aux services techniques de la Communauté de Communes à Pouldreuzic hormis pour les bacs d'ordures ménagères qui vous sont livrés sur place. **Le matériel est transportable dans une voiture à la condition de replier les sièges passagers.**

Sa mise à disposition est limitée à la durée de la manifestation.



L'EKO PACK LES DETAILS...

LES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



Volume : 660 litres

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchet de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalités de retrait : livrés sur place par le service déchets de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : vidés par le service déchets de la Communauté de Communes.

Restitution : transport assuré par le service déchets de la Communauté de Communes.



LES BACS DE TRI

Volume : 80 litres

Hauteur : 90 cm

Nombre de bacs mis à disposition : à déterminer en collaboration avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes.

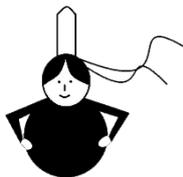
Traitement des déchets : à vider par l'association ou la collectivité organisatrice dans les colonnes de tri mises à disposition.

Restitution : à restituer rincés par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.



Comment ça marche ?

Les bacs de tri sont disposés aux lieux stratégiques du site de la manifestation (buvette, espace restauration, etc...) pour permettre un tri facile et peu contraignant (tant pour les participants que pour les organisateurs). Une signalétique est apposée sur chaque bac afin de limiter les erreurs de tri.



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Cela vous permet de :

- *limiter la quantité de déchets voués à l'incinération*
- *maintenir votre site plus propre*
- *associer votre évènement à une démarche éco-responsable en faisant la promotion du RECYCLAGE*

A l'issue de la manifestation, les bacs sont à vider dans les colonnes de tri. Si le volume de déchets recyclables est très important, nous sommes en mesure de vous proposer des solutions pour vider les bacs plus facilement.





LES BIO-SEAUX



Volume : 10 litres

Nombre de bio-seaux mis à disposition : à déterminer avec le service déchets de la Communauté de Communes en fonction de la nature et de la taille de la manifestation.

Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes.

Traitement des déchets : à vider par l'association ou la collectivité organisatrice dans les composteurs communaux ou inter-communaux.

Restitution : à restituer rincés par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.

Comment ça marche ?

Les bio-seaux sont disposés au niveau de l'espace cuisine-plonge de la manifestation pour permettre le tri des déchets biodégradables par les bénévoles de l'association



Cela vous permet de :

- *limiter la quantité de déchets voués à l'incinération (30% des déchets produits environ)*
- *associer votre évènement à une démarche éco-responsable en faisant la promotion du COMPOSTAGE*

A l'issue de la manifestation, les bacs sont à vider dans les composteurs communaux ou inter-communaux. Si le volume des déchets biodégradables est très important, nous sommes en mesure de vous fournir des bacs plus adaptés.



LES GOBELETS RÉUTILISABLES



Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes. L'emprunteur signe une convention de prêt dans laquelle est détaillée l'ensemble des modalités et s'engage à restituer 0,90€ par gobelet manquant à la Communauté de Communes. Un décompte et un contrôle de l'état des gobelets est effectué lors de la restitution.

Conditionnement : Les gobelets sont conservés en caisses de 200 exemplaires permettant un comptage et un transport facile.

Restitution : à restituer propres et secs par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.

Comment ça marche ?

L'emprunt de gobelets réutilisables vous permet de mettre à disposition des participants à la manifestation un gobelet consigné à 1€.

- 1- La première boisson est facturée 1€ de plus*
- 2- La personne conserve son gobelet pour les consommations suivantes*
- 3- La consigne est restituée au retour définitif du gobelet*

Si vous organisez un rendez-vous en petit comité, généralement il n'est pas nécessaire d'établir de système de caution.



Cela vous permet de :

- réduire de façon importante la quantité de déchets*
- maintenir votre site plus propre*
- associer votre évènement à une démarche éco-responsable en*

RÉDUISANT VOS DÉCHETS à la source

A l'issue de la manifestation, les gobelets sont lavés et séchés pour être rendus propres. Ils peuvent être lavés au lave-vaisselle.



LES OUTILS DE COMMUNICATION

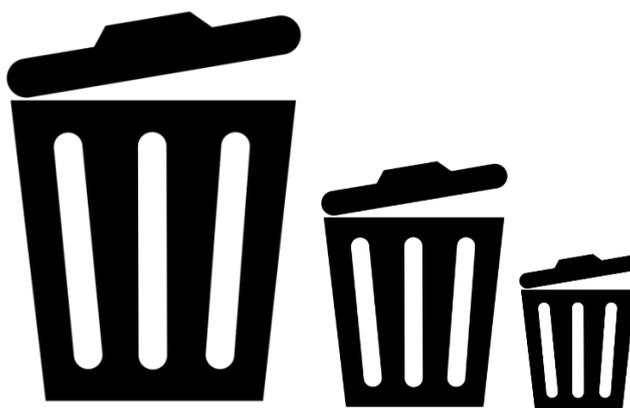
Nature : affiches, signalétiques de tri, consignes, etc...

Modalité de retrait : à retirer par l'association ou la collectivité organisatrice aux services techniques de la Communauté de Communes.

Restitution : à restituer par l'association ou la collectivité organisatrice dans la semaine suivant la manifestation.



Programme local de prévention des déchets



2015

Illustrations : The Noun Project / CCHPB

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A, rue de la Mer – 29 710 Pouldreuzic

02 98 54 49 04

animateur.enviro@cchpb.com